

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN
232 rue du Stade
38890 MONTCARRA**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le 03 juin,
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous la
présidence de M. Christophe DOUCHET.

Date de convocation du Comité : 28 mai 2026

PRESENTS : Mme COLOMB, MM. DURAND, GRANGER, FOUCHER, DOUCHET, JOUANDEAU, Mmes
MOREL, PEIN, MM. VERGER, CUISNIER, GROS, LE BARSE, JAS, MATTHIEU, AUDOUAL, PERGET,
Mmes STIVAL, HARTMANN, MASAT, MM. SOUABNI, ANCHLING, MONIN, ROESCH, BLANDIN,
SAGNES.

EXCUSES : MM. SEIGLE, GALLAND, DROGOZ, PLATEL-LIANDRAT, Mme BEAUGELIN.

Secrétaire de séance :

*Pouvoir : de M. SEIGLE à M. JAS, de M. GALLAND à M. GROS.

Mme HARTMANN a rejoint la séance à compter de la délibération DEL_2026_04_02.

Nombre de Délégués

En exercice : 30

Présents : 25

Votants pour ce sujet : 27*

Pour : 27*

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : APPROBATION DU CONTRAT EAU-CLIMAT 2026-2028

Monsieur le Président expose que dans le cadre du déploiement du 12ème programme d'intervention 2025 - 2030, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse généralise auprès des acteurs du territoire les contrats Eau et Climat dans le but d'accélérer l'atteinte du bon état des eaux et l'adaptation au changement climatique.

La Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné a souhaité s'engager dans cette démarche pour piloter, construire et contractualiser avec l'Agence de l'Eau ce contrat Eau et Climat avec l'ensemble des services concernés pour le sous-bassin versant Isle Crémieu Pays des Couleurs : CCBD, SEPECC, SEA, Syndicat du Haut-Rhône.

Ce contrat pourra intégrer notamment des actions issues des études en cours sur le territoire, tels que des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement et des études d'amélioration de la connaissance sur la ressource pour :

- Atteindre les objectifs de bon état des milieux
- Adapter les territoires au changement climatique
- Reconquérir la biodiversité
- Assurer une solidarité de bassin entre les territoires

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu, avec tous les organismes concernés et en collaboration avec l'Agence de l'Eau, afin de travailler sur la préparation de ce contrat.

Un choix politique a été pris avec un engagement en deux temps à travers :

- Un premier contrat 2026-2028 centré sur :
 - Les interventions répondant immédiatement aux enjeux identifiés par le SDAGE ; le PDM (Programme de Mesures 2022-2027) et le PBACC (Plan de Bassin d'adaptation au changement climatique),
 - Les actions déjà opérationnelles et prêtes à être mises en œuvre,
 - La poursuite des actions engagées lors du précédent contrat,
 - La consolidation des connaissances et des stratégies en cours d'élaboration, stratégie GEMAPI, études besoins/ressource,
- Un second contrat à compter de 2028 permettant :
 - De déployer les stratégies finalisées entre 2026 et 2028,
 - De prioriser les actions à l'échelle du territoire sur la base d'orientations consolidées,
 - D'engager des opérations nécessitant une maturation technique, foncière ou partenariale,

Les opérations, présentées dans le tableau joint en annexe, seront inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements.

- Par la signature du contrat, les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les opérations indiquées dans le programme d'actions selon l'échéancier prévu au contrat.
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites dans le présent contrat, selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision et sous réserve des disponibilités financières. Les montants et les taux d'aide de l'Agence, indiqués dans les tableaux et fiches actions du contrat, sont calculés sur la base des modalités d'intervention du programme en vigueur lors de l'élaboration du contrat, au vu des éléments techniques disponibles.

Monsieur le Président propose d'ores et déjà d'approuver le contrat 2026-2028 avec engagement du Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan à réaliser les opérations inscrites.

Le Comité Syndical après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le contrat eau-climat 2026-2028 porté par la CCBD,
- S'engage à réaliser les actions inscrites dans le contrat eau-climat 2026-2028,
- Autorise le Président à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire par :
- Télétransmission en Préfecture

Le : 04/06/2026

- Publication le : 04/06/2026

Le Président,



Christophe DOUCHET

DELAI ET VOIES DE RECOURS :

- ✓ Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, notamment les Articles R.421-1 et R.421-5, le Tribunal Administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :
 - date de la transmission en Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN (Isère), (télétransmission en Préfecture)
 - date de la publication (affichage ou notification).
- ✓ Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité Territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir :
 - à compter de la date de notification de la réponse de l'Autorité Territoriale,
 - deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'Autorité Territoriale pendant ce délai.



Volet	Enjeu	Action	Sous action	Code Action	Nbre actions	Libellé action (maxi 200 caractères)	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	PDM (oui/non)	PBACC (défi/-)	Contribution au défi PBACC	Unité du défi	Agence de l'eau							
Volet	Enjeu					Libellé	MO						Indicateur assiette	Unité assiette	%	Assiette Agence	Aide Agence	LP	Type d'Aide		
RES	SPEA	2	a	RES-SPEA-2a	1	Sectorisation réseau eau potable	SEPECC	2026	120 000 €	non						50%	120 000 €	60 000 €	25	Pour mémoire (éligible hors contrat)	Pose de débimètres sur le réseau afin de localiser les secteurs les plus fuyards SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélèvement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'île de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert
RES	ECO	23	a	RES-ECO-23a	1	Réduction des fuites sur le réseau AEP chemin du Cholard à Vézeronce-Curtin	SEPECC	2026	90 000 €	non	Défi 1	1000	m³	400	ML					Autre	Travaux d'économie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable par le renouvellement de 360 ml de canalisations Fonte DN 125 mm et 20 Branchements avec 40 ml sous domaine public ILP (du secteur) --> 7,6 m³/km/j volume économisé --> 1000 m³/an SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélèvement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'île de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert
RES	ECO	22	a	RES-ECO-22a	1	Réduction des fuites sur le réseau AEP chemin du château à st sorlin de Morestel	SEPECC	2026	80 000 €	non	Défi 1	590	m³	400	ML					Autre	Travaux d'économie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable par le renouvellement de 350 ml de canalisations Fonte DN 125 mm et 20 Branchements avec 50 ml sous domaine public ILP (du secteur) --> 4,6 m³/km/j volume économisé --> 590 m³/an SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélèvement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'île de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert
RES	ECO	21	a	RES-ECO-21a	1	Réduction des fuites sur le réseau AEP à vignieu rue de l'étangs	SEPECC	2026	350 000 €	non	Défi 1	745	m³	1000	ML					Autre	Travaux d'économie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable par le renouvellement de 850 ml de canalisations Fonte DN 125 mm et 48 Branchements avec 150 ml sous domaine public ILP (du secteur) --> 2,4 m³/km/j volume économisé --> 745 m³/an SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélèvement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'île de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert
RES	ECO	20	a	RES-ECO-20a	1	Réduction des fuites sur le réseau AEP rue elie cartan à Dolomieu	SEPECC	2027	300 000 €	non	Défi 1	1345	m³	905	ML					Autre	Travaux d'économie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable par le renouvellement de 750 ml de canalisations Fonte DN 200 mm et 50 Branchements avec 155 ml sous domaine public ILP (du secteur) --> 4,9 m³/km/j volume économisé --> 1345 m³/an SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélèvement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'île de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert
RES	ECO	3	a	RES-ECO-3a	1	Réduction des fuites sur le réseau AEP "Croix st Marc" aux Avenières-Veyrins-Thuellin	SEPECC	2026	350 000 €	non	Défi 1	3200	m³	1310	ML	50%	350 000 €	175 000 €	25	Aide spécifique	Travaux d'économie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable par le renouvellement de 1200 ml de canalisations Fonte DN 125 mm et 33 Branchements avec 110 ml sous domaine public ILP (du secteur) --> 7,3 m³/km/j volume économisé --> 3200 m³/an SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélèvement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'île de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert
RES	ECO	19	a	RES-ECO-19a	1	Interco Vézeronce-morestel réduction des fuites sur le réseau AEP (route des alpes, route de la chartreuse, route de Morestel) + augmentation de la capacité du réservoir du SUPPEY)	SEPECC	2027	3 879 000 €	non	Défi 1	10860	m³	3915	ML					Autre	Travaux d'économie d'eau et sécurisation de l'alimentation en eau potable par le renouvellement de 3725 ml de canalisations Fonte DN 150 mm et 60 Branchements avec 190 ml sous domaine public ILP (du secteur) --> 7,6 m³/km/j volume économisé --> 10860 m³/an SDAEP : oui (2025) Thème : ECO + AEP Code SISEAUX : Captage Thuellin : 38007590 Masse d'eau point de prélèvement : FRDG326 - Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'île de Miribel Masse d'eau sup correspondante : FRDR10992a - Rivière l'Huert SDA annexe 6 page 95 de la phase 3 pour sécurisation SDA phase 2 gestion patrimoniale page 92 pour économie d'eau + fiche 26, annexe 5 gestion patrimoniale + + fiche 41 page 11 + fiche 46 page 16 SDA phase 2 rapport gestion patrimoniale page 92 + fiche 2-3, 12 annexe 5 gestion patrimoniale
POL	SPEA	1	a	POL-SPEA-1a	1	Schéma Directeur général d'assainissement	SEPECC	2026	350 000 €	non						50%	350 000 €	175 000 €	12	Pour mémoire (éligible hors contrat)	Diagnostic du réseau d'assainissement à l'échelle global du SEPECC
POL	ASS	10	a	POL-ASS-10a	1	RESO/MC - Mise en séparatif rue Elie Cartan à Dolomieu, système d'assainissement de VEZERONCE-CURTIN/LE CHOLARD	SEPECC	2027	600 000 €	non				1000	ML	50%	480 000 €	240 000 €	12	Pour mémoire (éligible hors contrat)	Mise en séparatif de 850 ml de canalisations principale (création de réseau d'eau usée strict) Création de 50 boîtes de branchements EU pour 150 ml de canalisation de branchement sous domaine public situé sur la commune de Dolomieu " Rue Elie Cartan" système d'assainissement de VEZERONCE-CURTIN/LE CHOLARD masse d'eau imputée FRDR10992 - Rivières de l'Huert Schéma directeur 2017 SDA 2017 page 52 de la phase 3 (solution 2A/2B) + page 50 quantités déversées par an au DO3 qui seront supprimées EH = 120 travaux réglementaire prévus dans l'arrêté 38-2018-010-DDTSE02
					9			sous-total	6 119 000 €								1 300 000 €	650 000 €			

SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE
 ET DES COLLINES DU CATELAN
 232, Rue du Stade
 38890 MONTCARRA